

## MOINS D'ÉTAT?

### Entrevue avec avec René Anctil, RND.

Gilles Gagné

(Publié dans la *Revue Notre-Dame*, avril 1998, Numéro 4, p. 16-27)

---

Résumé : Nous allons vers une situation où l'État sera plus nécessaire que jamais.

*L'État est actuellement confronté à de nouvelles tendances. Les lois qu'il fait sont vues comme une menace aux libertés individuelles. On accuse ses programmes sociaux d'entretenir les problèmes au lieu de redresser les inégalités. On voit mal comment l'État peut gérer l'économie à l'heure de la mondialisation. En pareille situation, que peut ou doit faire l'État? C'est cette question qu'aborde Gilles Gagné dans cette entrevue. M. Gilles Gagné est docteur en sociologie de l'Université de Montréal. Il a enseigné à l'Université du Québec à Montréal, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université de Montréal. Depuis 1986, il est professeur agrégé au département de sociologie de l'Université Laval. Il a publié de nombreux articles spécialisés et participé à plusieurs ouvrages collectifs.*

-----

**RND :** Au cours des années 1960, l'État a connu chez nous un développement considérable. Quelles ont été les conséquences de cette expansion sur l'idée que nous nous sommes fait de l'État?

**Gilles Gagné :** Pour répondre à cette question, il faut se remettre en mémoire ce qui s'est passé pendant la guerre de 1939-1945 et dans les années qui ont suivi. Durant la guerre, le Canada est devenu ce que les Anglais ont appelé un *Warfare State*. L'État a mobilisé l'ensemble des ressources disponibles dans la société pour soutenir l'effort de guerre. Cela a permis de sortir de façon presque miraculeuse de la grande crise des années 1930. Après la guerre, on s'est dit que l'État pourrait continuer de mobiliser des ressources, mais cette fois en faveur de la paix et du bien-être collectif. C'est ce qu'on a appelé le *Welfare State*.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le développement de l'État québécois. Après la guerre, le fédéral reste très interventionniste, introduisant toutes sortes de mesures sociales et économiques. Ce sont ces législations qui sont à l'origine de la crise constitutionnelle où nous débattons encore, le fédéral intervenant dans des champs de compétence provinciale. Que va faire le Québec? La commission Tremblay, qui étudie la question dans les années 1950, propose de « revenir » à la constitution. Mais d'autres

estiment que l'État québécois doit lui aussi devenir un Welfare State, si on ne veut pas que le fédéral, de tendance « socialiste » comme on disait alors, ne prenne toute la place. C'est cette dernière option qui prévaudra. L'État, au Québec, va assumer un rôle économique et social plus grand, mais d'une manière propre au Québec. L'ancien nationalisme québécois, plutôt conservateur, s'en est trouvé transformé. Et en même temps, le nouveau rôle dévolu à l'État va aviver les attentes de la gauche qui voit là la chance d'un socialisme à la québécoise. Des personnes de toutes tendances se sont donc retrouvées dans cet espoir d'un État social-démocrate québécois.

Ce qui nous intéresse, ici, ce ne sont pas les frictions constitutionnelles qui ont résulté de l'interventionnisme de l'État. C'est plutôt la structure générale de l'État que cet interventionnisme a engendré. En ce sens, on peut dire que l'État du Québec s'est développé dans un contexte où, d'une façon générale, le rôle de l'État s'était considérablement accru dans les pays développés. Dans les années 1960, le Québec s'est ajusté à ce qui se faisait ailleurs, avec une quinzaine d'années de retard. Il a donc agi sur la base d'un modèle déjà constitué.

**RND :** Comment décririez-vous le type d'État qui se met en place après la guerre et qui va s'imposer durant les années qu'on a appelées les *Trente glorieuses*, cette période de prospérité qui s'étend de 1945 à 1975?

**Gilles Gagné :** On pourrait partir ici d'une boutade de l'économiste que l'on associe de façon particulière à cette période, John Maynard Keynes. Keynes disait : « Il faudra une bonne mesure de socialisme pour sauver le capitalisme. » La manière la plus simple de décrire le « système mixte » auquel il faisait référence est de le considérer comme la synthèse de trois composantes, chacune de ces composantes étant issue d'une période différente de l'histoire politique moderne. La première composante, qui est en fait la plus ancienne, veut que le pouvoir ne soit légitime que s'il sert la liberté individuelle. Cette doctrine remonte aux révolutions du XVIIIe siècle et aux constitutions qui en sont issues. La fonction du pouvoir, c'est de garantir la liberté individuelle et de légiférer à cette fin. La législation devient ainsi une contestation de la morale traditionnelle. En effet, la législation tire sa valeur morale du fait même qu'elle encourage une liberté plus grande. C'est l'élément premier et fondamental de l'État moderne : changer la société par le moyen de lois « révolutionnaires » fondées sur l'égalité liberté des citoyens.

Le deuxième élément du Welfare State, c'est l'élément social démocratique. Il ne suffit pas que l'État garantisse les conditions juridiques de la liberté. Il doit aussi faire en sorte que la liberté des individus puisse s'exercer concrètement. À quoi me sert la liberté reconnue au propriétaire si je ne possède rien? Ce deuxième rôle de l'État se développe surtout au XIXe siècle, avec la révolution de 1848, le mouvement ouvrier, et l'émergence des partis socialistes. En somme, il ne suffit pas que la démocratie soit politique : elle doit aussi être sociale. Pour profiter de la liberté accordée également à tous, il faut une certaine égalité des chances. L'État va donc avoir pour fonction

d'assurer à tous de meilleures conditions de départ. Il verra aussi par ses législations à ce qu'aucun groupe social ne soit réduit à la misère.

Le troisième élément du système mixte voit le jour au XXe siècle. C'est ce qu'on a appelé le « keynésianisme », d'après le nom de l'économiste J.M. Keynes. Dans les années qui ont suivi la guerre 1914-1918, et notamment durant la crise des années 30, Keynes a montré qu'une économie de libre marché peut trouver son équilibre sans réaliser pour autant le plein emploi des ressources. Par exemple, si le consommateur veut épargner davantage et que l'investisseur refuse d'investir, l'économie se déprime. C'est ce qui s'est produit au début des années 30, avec le chômage qui s'en est suivi. L'état dépressif de l'économie peut même rester stable. Une économie de marché ne se remet pas toujours sur ses pattes toute seule. C'est là, disait-il, qu'intervient l'État. Il doit créer une nouvelle demande, par exemple en bâtissant des routes, des écoles, en favorisant la consommation. En somme, il réamorce la pompe. Cette politique de gestion préconisée par Keynes va être adoptée par la majorité des gouvernements des pays développés. L'État accroît alors son contrôle de l'économie nationale. Des milliers de petites décisions relèvent toujours du libre marché, mais l'État s'occupe du contexte économique global, notamment par ses politiques budgétaires et monétaires. En somme, l'État doit faire en sorte que la demande nationale se maintienne à un niveau tel qu'elle mobilise tous les travailleurs. C'est ce qui fait que, actuellement, les États contrôlent 40 % ou 50 % du produit national, contre 10 % à 15 % avant la guerre. Je parle ici de la part des ressources nationales qui, d'une manière ou d'une autre, passent par l'État.

**RND :** Peut-on dire que les trois éléments que vous dégagez dans l'État-providence ont trouvé un certain équilibre?

**Gilles Gagné :** L'État moderne, par toute une série de législations, garantit les droits du citoyen. Il essaie de réduire les écarts sociaux par des mesures de social-démocratie. Il gère l'économie dans sa globalité. Mais édicter des normes pour favoriser la liberté individuelle tout en réduisant les inégalités sociales et en contrôlant les cycles économiques, voilà une recette instable. L'entreprise en effet est grosse de contradictions et de conflits. Par exemple, l'État peut trop gérer l'économie. À ce moment-là, la liberté de choix des entrepreneurs peut en « souffrir ». Si l'État favorise les investisseurs, on dira qu'il contribue à élargir les écarts de revenus. Qui donc favoriser? Qui donc secourir? Gouverner devient un arbitrage et l'arbitrage est facilement soupçonné d'être arbitraire. Il n'en reste pas moins que, durant les *Trente glorieuses*, il y a un certain équilibre qui s'est maintenu, parce que l'État a « livré la marchandise ». La « formule à trois pattes » a contribué à maintenir une croissance à peu près régulière de l'économie. L'augmentation de la richesse nationale a permis de mettre en place des mesures sociales tout en ménageant la « liberté » des entreprises.

C'est au milieu de cette période, un peu après la guerre donc, que l'État québécois prend son expansion et tente d'assumer ces nouveaux rôles. Une philosophie nouvelle préside au fonctionnement de l'État. Les mesures s'agencent autrement. Sa légitimité se modifie. Par exemple, les mesures sociales ne sont plus seulement des mesures de charité publique ou des moyens d'empêcher les émeutes. Les mesures sociales ont aussi une fonction régulatrice de l'économie. Les interventions de l'État sont donc comprises et rationalisées autrement. Pour l'État, c'est un changement capital. En effet, si la législature québécoise s'en était tenue à un rôle purement supplétif, elle se serait condamnée elle-même à l'insignifiance.

L'avantage de la nouvelle formule de gouvernement était qu'elle pouvait être interprétée au goût de chacun. Les uns affirmaient : « Il faut réduire les inégalités pour stimuler l'économie. » Les autres disaient : « En régularisant la croissance, on va réduire les inégalités. » D'autres encore déclaraient : « Il faut s'appuyer sur la libre entreprise pour stimuler la croissance et ainsi avoir les moyens de diminuer les inégalités. » En somme, tout le monde était d'accord sur une idée commune qui paraissait fort simple : il fallait articuler les trois tâches de l'État de la manière la plus *efficace* possible.

**RND :** On a l'impression qu'il y a actuellement un retrait de l'État. Certains parlent même de démembrement.

**Gilles Gagné :** Ce que nous avons dit jusqu'ici nous indique dans quel contexte et surtout selon quel modèle l'État québécois s'est développé. Je ne crois pas qu'on assiste actuellement à un retrait de cet État et il est manifestement excessif de parler de démembrement. Ce que les chiffres nous disent, c'est que l'importance économique de l'État se maintient, à peu de chose près. Ce à quoi nous assistons depuis un certain temps, c'est plutôt à une dissolution de la relative *harmonie* des trois grandes tâches de l'État et surtout à un changement d'orientation. Ces tâches, elles sont toujours là, aussi importantes et couteuses. D'autres tâches se sont même ajoutées. Mais leur sens n'est plus le même. À cause de demandes contradictoires, l'État, en toutes choses, est pris entre l'arbre et l'écorce.

Prenons l'État vu sous son aspect de pilote du développement économique de la société. En 1960, on a dit : « L'État doit se faire l'entrepreneur de notre peuple. » « Il doit servir à civiliser le capital. » « Il doit encadrer notre vie collective. » Or, à partir du milieu des années 1970, tout le monde se met à formuler des critiques à l'égard de l'État. Les syndicats, par exemple, ont parlé de « l'État, rouage de notre exploitation ». Cela étonne d'autant plus que les syndicats profitaient des mesures sociales et des législations favorables au secteur public. Selon eux, c'était même le secteur public qui devait servir de locomotive aux salariés du secteur privé. Ne disait-on pas : « Ce que les employés du secteur public obtiennent aujourd'hui, les autres vont l'avoir demain »? Il y a eu aussi des critiques de gauche. On affirmait, par exemple : « Le système mixte n'a qu'un défaut. C'est qu'il laisse subsister le capitalisme qui engendre les problèmes. » À

droite, la critique a été aussi acerbe. On a dit de l'État qu'il stérilisait la dynamique du capitalisme, la dynamique du libre marché. Ainsi donc, en 1960, tout le monde voyait tous les mérites dans l'État. Quinze ans plus tard, chacun à sa manière, tout le monde voit tous les défauts dans l'État. Comment expliquer cette désillusion face à l'État? Certains demandent : toutes ces critiques sont-elles fondées? Avant de se demander si elles le sont, il faut examiner un point préalable. Est-ce que l'effort pour combiner les trois grandes tâches que l'État s'était données n'a pas embrouillé bien des choses? Est-ce que l'État n'est pas aussi devenu, par certains côtés, la cause des problèmes qu'il voulait régler? Est-ce que les tâches que l'État s'était données n'ont pas changé de nature en cours de route? Voilà ce qu'il faut d'abord se demander.

Faute de se poser les bonnes questions, on se contente de faire comme les animateurs qui font métier de critiquer le rôle et la présence des fonctionnaires, mais qui voudraient en voir partout dès que survient une catastrophe, climatique ou autre. Ou comme les investisseurs qui prétendent que l'État doit intervenir le moins possible, sauf pour prolonger le « miracle » d'un rendement des placements cinq fois supérieurs à la croissance de l'économie. Ou comme nous le faisons tous quand nous affirmons suffoquer sous la pléthore des règlements, tout en exigeant que ceux-ci soient adaptés à chacun de nos cas particuliers. Est-ce qu'il ne nous faut pas plutôt réfléchir sur le chemin qui nous a conduits là où nous sommes?

**RND :** Comment l'État s'est-il acquitté de son rôle de régulateur de l'économie?

**Gilles Gagné :** Comme nous l'avons vu, le développement de la régulation de l'économie par l'État se fait vraiment après la guerre de 1939-1945. Quand on dit État, il faut entendre chaque État particulier. Mais, en même temps, on poursuit un autre objectif. Vous savez que, à partir de 1945, il se forme ce qu'on a appelé les « blocs ». Les pays capitalistes forment un bloc et adoptent le système mixte, les mesures du Welfare State. En face, il y a le bloc communiste. Les pays capitalistes sont donc invités à s'ouvrir les uns aux autres pour que le bloc capitaliste se soude solidement. Les institutions comme l'ONU, le GATT, la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international agissent dans ce sens-là. Toutes sortes de mesures sont prises pour favoriser l'intégration : abaissement des douanes, garanties accordées au commerce international, législations favorisant les investissements étrangers. On veut que le bloc du libre marché fonctionne comme une unité. Et c'est ce qui se produit. Le commerce entre les pays était tombé à presque rien avant la guerre. Peu à peu, ce commerce s'accroît, lentement d'abord, puis dans d'énormes proportions à partir de 1970. C'est durant cette même période que les États essaient de gérer leur économie nationale. On veut qu'ils contrôlent les dépressions et l'inflation. Ainsi, au moment où l'on demande à l'État d'avoir une bonne emprise sur l'économie nationale, on dissout les économies nationales les unes dans les autres. En sorte que les capitaux et les techniques circulent de plus en plus. Les États particuliers perdent donc un peu la maîtrise de leur économie. Ils ne sont plus tout à fait maîtres dans leur propre maison. Plus on s'ouvre, plus sa santé économique dépend de

son marché chez le voisin. Quand il y a de l'inflation dans un pays, cela a des conséquences pour tous ses partenaires économiques.

Aujourd'hui, l'intégration économique des pays capitalistes est largement réalisée. Il y a de moins en moins de douanes. Un pays ne peut plus légiférer pour exclure les entreprises étrangères. En même temps donc que l'État s'est efforcé de maîtriser l'économie nationale, c'est la nature même de l'économie nationale qui a changé. En sorte qu'aujourd'hui, on critique la prétention de l'État à vouloir la gérer. La critique est-elle fondée, demandions-nous? Sans doute l'est-elle. Mais il faut voir que nous ne sommes plus dans le même contexte. Un État peut faire des règlements pour stimuler les investissements nationaux, mais si ce ne sont plus les investisseurs nationaux qui décident? Selon la nouvelle orthodoxie, la gestion de l'économie nationale apparaît comme quelque chose de plus en plus louche, à mesure qu'il y a une intégration des économies nationales les unes dans les autres. Les politiques de type keynésien ont donc un effet de plus en plus relatif. On dit maintenant que la prospérité vient moins d'une bonne gestion de l'économie par l'État que d'une bonne circulation du capital et d'une bonne intégration des marchés. On affirme que l'État, loin de gérer jalousement son économie nationale, doit plutôt prendre des mesures pour attirer les multinationales et les investissements étrangers. Cela culmine dans les traités de libre-échange et dans l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI). L'État doit toujours veiller à la santé de l'économie nationale, mais en attirant les investisseurs et en favorisant les entreprises susceptibles de percer les marchés mondiaux. On voit tout de suite ce que cela implique. L'État doit se soucier moins du bien-être de l'économie nationale dans son ensemble que des entreprises les plus prometteuses et les plus puissantes. L'État ne prête plus l'oreille aux mêmes interlocuteurs. Il écoute de moins en moins l'ensemble des agents économiques pour accorder son attention aux plus importants. D'ailleurs, à la limite, lorsque l'intégration des marchés sera complète, le rôle économique de l'État sera réduit à presque rien. La capacité de l'État d'encadrer l'économie décroît d'une année à l'autre, puisqu'il ne peut plus contrôler le marché et ne peut que s'y couler. Entre l'économie et le politique, la suprématie s'est inversée. Pourtant, l'État a toujours le mandat de veiller à la santé économique nationale. Mais dans un contexte de globalisation, il n'a que des moyens réduits pour s'acquitter de cette tâche.

**RND :** On critique de plus en plus les politiques sociales de l'État qu'on juge trop timides dans certains cas et trop généreuses dans d'autres.

**Gilles Gagné :** Dans le domaine des politiques sociales de l'État, l'évolution a été considérable. On est parti de mesures proprement sociales-démocratiques, c'est-à-dire de mesures générales visant à établir un même niveau de départ et l'égalité des chances pour tous. Les exemples ne manquent pas : mesures d'hygiène publique, campagnes d'alphabétisation, éducation accessible à tous, programmes d'assurance-accidents et d'assurance retraite gérés par l'État. Mais peu à peu, au nom de l'efficacité, on a ciblé

des groupes et des clientèles particulières. Ce qu'on n'avait pas prévu, c'est qu'un groupe particulier entraîne un autre. Quand on sanctionne les conventions privées arrachées par les syndicats, les ouvriers non syndiqués deviennent un groupe défavorisé. Et cela est allé en se multipliant. L'État s'est occupé des mères nécessiteuses, comme on disait jadis, puis des familles aux prises avec tel ou tel problème : santé, logement, chômage. L'État s'est donc retrouvé dans un processus d'arbitrage quasi indéfini.

Cela conduit à une segmentation des citoyens, car l'aide de l'État dépend de plus en plus de la situation de chacun. Vous devenez un ayant droit à des aides de l'État selon que vous avez tel ou tel problème et selon que l'État accepte de s'occuper de ce problème-là. Et l'aide de l'État sera évidemment proportionnelle à votre besoin. Une personne qui est dans le besoin et qui a deux enfants recevra plus que celle qui n'a qu'un enfant. Le secours de l'État n'est plus égal, il est équivalent. Il y a alors un flottement de la social-démocratie. Car la justification de la social-démocratie reste l'égalité de tous, mais ses applications particulières se font sur une base d'équivalence. Au départ, on se dit que le rôle de l'État, dans la social-démocratie, c'est de favoriser une égalité vraie. Puis on en vient à se dire que l'État est là pour satisfaire une foule de besoins particuliers. Du même coup, l'État maintient les inégalités et il redevient un agent de charité publique. Et c'est cela qu'on critique. On dit : « L'État court après les problèmes. » Et les mesures que l'État prend ont pour effet de rendre les problèmes vivables et, dans bien des cas, de les rendre permanents. On a droit à la sollicitude de l'État si on éprouve des difficultés, mais on obtient alors juste ce qu'il faut pour survivre dans ses difficultés. Le petit salarié perd son emploi et il a droit alors à une fraction du salaire perdu qui ne lui donne pas les moyens d'en chercher un nouveau. On est loin de mesures structurantes qui établissent pour tout le monde un plancher commun où l'on peut encore se mouvoir.

Pour reprendre la question déjà abordée, cette critique est-elle justifiée? En fait, les reproches que l'on fait au gouvernement sont fondés, mais il faut voir aussi que la social-démocratie que l'on critique est loin de sa « mission » originale. On est loin de l'école pour tout le monde. La social-démocratie actuelle fragmente les citoyens et même divise chaque citoyen en deux : je suis bénéficiaire de certaines mesures et aussi contribuable de l'ensemble des actions de l'État. À l'origine, les mesures de la social-démocratie pouvaient se justifier *en principe* : éducation pour tous, soins de santé accessibles à tous. Aujourd'hui, les mesures sociales démocratiques sont jugées selon leur efficacité. Quel est le problème le plus important? Qu'est-ce que l'État peut faire avec ce qu'il s'autorise à prendre? Le rôle de l'État est devenu dans bien des cas un rôle de charité publique et on peut se demander si c'est ce que l'État peut faire de mieux et si c'est lui qui peut le faire le mieux. En somme, on fait la critique d'une social-démocratie qui s'est fourvoyée dans la recherche de toutes sortes de problèmes et qui s'applique à les rendre durables au nom même de l'efficacité! En ce sens, l'évolution de la démocratie sociale peut ressembler à un renversement. Et cela se comprend. Les

membres d'une société peuvent s'entendre sur un *principe* qui exprime le niveau de civilisation qu'ils estiment avoir atteint et tirer de ce principe quelques normes communes. Mais il est très difficile de s'entendre sur les critères d'une gestion efficace des problèmes.

**RND** : Quelle perception avons-nous actuellement de *l'État* comme artisan des lois?

**Gilles Gagné** : Je disais tout à l'heure que le rôle premier et fondamental confié à l'État moderne, c'est d'édicter les normes qu'on doit suivre dans la société. Par exemple, la loi stipule qu'on est responsable des dommages que l'on cause. Ces normes ont une valeur morale. Mais, au fil du temps, l'État a été amené à utiliser les lois à d'autres fins, pour gérer l'économie, la santé, le commerce, la social-démocratie. Et cela est allé en augmentant et en se complexifiant. Les législatures, qui au début du siècle siégeaient deux ou trois jours par semaine pendant trois mois, travaillent maintenant quasiment jour et nuit. Il y a une usure de l'instrument législatif et la législation apparaît de plus en plus comme une méthode d'administration : lois sur le transport en vrac, lois sur la concurrence, loi sur la publicité des taux d'intérêt, etc. On est loin d'une norme morale. Il y a là une dévalorisation de la loi.

Cette utilisation massive de la loi, cette avalanche de règlements fait que la loi n'apparaît plus comme une application ou une traduction de l'idée de liberté. La loi, devenue un moyen de gestion, apparaît au contraire comme une menace à la liberté. À tel point que les gens cherchent à se défendre contre la loi, notamment par le recours aux tribunaux. On demande aux tribunaux de nous protéger contre toutes sortes de règlements arbitraires et parfois absurdes. Et on sait qu'il y a plusieurs lois qui ont ainsi été abolies. Dans cette entreprise-là, les tribunaux ne servent donc plus à appliquer la loi, mais à en juger. Et, en cela, les tribunaux sont dépendants de la puissance du justiciable, des moyens juridiques ou autres que le justiciable peut mobiliser. Tous ne sont plus égaux devant la loi. O.J. Simpson a dépensé 9 millions à son procès. S'il avait été moins riche, il serait peut-être aujourd'hui dans le couloir de la mort. Le tribunal est aussi amené à évaluer les fins sociales générales, ce qui n'est pas sa fonction. Le tribunal devient juge de la loi et de l'ordre public. Il décide de l'importance des justiciables selon des critères de paix sociale.

Au lieu d'apparaître comme des institutions qui garantissent notre liberté, les législatures apparaissent comme des productrices hyperactives de règlements. Comme disait un ministre allemand : « Les tables de la loi avaient 182 mots. L'article 19-A de notre loi fiscale fait plusieurs pages. » Pour contrer la loi qui est devenue un instrument de gestion qui les gêne, les citoyens ont même un instrument privilégié : les chartes de droits. Dans la charte canadienne, il y a plusieurs dizaines de droits. C'est autant de motifs pour contester les lois. Sauf que, comme je le disais, tous ne sont pas égaux dans cette contestation. Une puissante entreprise a des moyens bien supérieurs à ceux d'un simple citoyen.



**RND :** Face à ce qu'on attend de l'État, comment décririez-vous sa situation dans la société actuelle?

**Gilles Gagné :** Je dirais qu'un peu partout l'État est coincé entre l'arbre et l'écorce. J'entends par là qu'il est pris entre ces anciennes justifications et ses nouveaux rôles. Ainsi, on veut que l'État veille à la bonne santé de l'économie nationale. Mais on lui enlève le moyen de le faire, car on exige de lui, en même temps, qu'il intègre l'économie nationale à l'économie mondiale. Alors, qui l'État doit-il écouter? Les représentations des citoyens dans leur ensemble ou les demandes des corporations et entreprises qui vendent notre travail à l'étranger, qui se présentent comme notre lien vital avec l'économie mondiale? Dans une démocratie participative, l'État consulte un peu tous les partenaires, mais lesquels va-t-il écouter *principalement*? Les citoyens qui ont des problèmes ou les entreprises qui ont des marchés à protéger?

En matière de politique sociale aussi, l'État est pris entre des demandes contradictoires. Va-t-il régler les problèmes de chacun et de chaque groupe ou donner à tous le minimum sous lequel nul ne devrait descendre? Du côté de l'activité législative, le dilemme de l'État n'est pas moindre. La loi est-elle un simple instrument administratif ou l'énoncé d'un principe, d'une norme? Car la loi ne peut pas être les deux simultanément. Elle ne peut pas être un simple moyen de gérer des problèmes et l'expression d'une finalité. Il y a plein de lois auxquelles on n'obéit pas, parce qu'il est évident que le problème administratif que la loi voulait régler est tout simplement dépassé. L'étiquette et la politesse sont des normes importantes. Les normes de la vie familiale et privée sont importantes. Mais les normes les plus hautes sont celles qui structurent les rapports sociaux et la vie de la communauté. On accorde aujourd'hui moins de valeur aux normes traditionnelles, et cela au profit des normes dont on décide politiquement. Mais si les lois elles-mêmes perdent leur valeur morale, sur quoi allons-nous nous appuyer ou nous replier? Si la norme légale, après avoir dévalorisé la norme traditionnelle, apparaît à son tour sans valeur, nous ne sommes pas plus avancés. À l'usage, le critère de la seule efficacité se révèle un gouffre sans fond.

**RND :** Malgré tout ce qu'on lui reproche, est-ce que l'État n'est pas plus nécessaire que jamais?

**Gilles Gagné :** Dans les trente années qui ont suivi la guerre, il y a eu une synthèse entre les trois grandes missions de l'État. Mais cet équilibre était instable. Nous assistons aujourd'hui à la dissolution de cette synthèse. Doit-on parler pour autant de dissolution ou de disparition de l'État? À court terme, cela n'est même pas imaginable. Les tâches se sont accumulées, les contradictions aussi, l'orientation générale s'est perdue. Mais chacune des grandes tâches assumées jusqu'ici par l'État reste cruciale. Ainsi, actuellement, les écarts sociaux et les écarts de revenus s'accroissent. Les problèmes se multiplient. Certains en concluent que l'action de l'État est inutile et que ses

interventions s'annulent les unes les autres. C'est aller un peu vite en besogne. Les normes du travail et de la justice sociale que l'État a édictées depuis un siècle ont-elles oui ou non changé quelque chose? Quand l'État a dit que l'on n'enverrait plus les enfants de moins de douze ans travailler dans les mines, est-ce que cela a changé quelque chose? Quand l'État a institué l'école pour tous, est-ce que cela a changé quelque chose? Je crois que la réponse va de soi. Or, actuellement, pour favoriser notre intégration à l'économie mondiale, il faut procéder à toutes sortes de dérèglementations. Inévitablement, cela entraîne des problèmes sociaux, des injustices, des inégalités, des exclusions. Et plus la dérèglementation va progresser, plus ces problèmes vont se multiplier.

En somme, loin d'aller vers une disparition de l'État, faute de tâches pour lui, nous allons vers une situation où l'État sera plus nécessaire que jamais. Mais son rôle sera-t-il celui d'une « organisation » parmi d'autres? Comme le dit John K. Galbraith, on est dans une situation où il y a une organisation mondiale de l'économie et une organisation locale de la sécurité publique. Et plus l'économie mondiale crée des problèmes, plus les États en ramassent, sans pouvoir contrôler les causes qui les engendrent. Quant au citoyen, il se trouve soumis à une pression fiscale plus grande, parce que l'État veut faire face aux problèmes sociaux tout en remettant un bon cinquième de ses revenus aux « investisseurs ». Et le citoyen est aussi soumis davantage au pouvoir des entreprises, celles-ci étant moins réglementées par l'État et devenant graduellement les seules gestionnaires du travail et de la norme de consommation. Et pendant ce temps-là, les entreprises font de plus grands profits!

Ce qui nous attend est donc assez imprévisible. Dénoncer l'État ou espérer son déclin ne sert pas à grand-chose. Et il est trop tard pour remettre des frontières et refaire des économies nationales fermées. Quel programme politique reste-t-il à l'État, sinon celui d'essayer de gérer la crise? Et que peut-on espérer, sinon que l'État tienne le coup jusqu'à ce qu'on puisse voir une autre façon d'organiser notre vie collective? Et si l'économie mondiale se mettait à aller mal, qui d'autre que les gouvernements pourrait faire front?

En effet, quand ça va mal, c'est toujours sur les genoux de l'État qu'on vient porter les problèmes. Même si ceux-ci ont été engendrés par des logiques qui échappent au contrôle politique.

**RND :** La critique néolibérale affirme qu'on n'a pas tellement besoin de l'État pour régler nos problèmes.

**Gilles Gagné :** Le néo-libéralisme, justement, prétend offrir une formule de remplacement au rôle législatif, social-démocratique et économique de l'État. Il suffit, selon lui, d'enlever les entraves au marché et le marché va fonctionner à plein régime et trouver de lui-même son équilibre. C'est une inversion complète des priorités. Au plus

haut niveau, il y a le marché mondial avec ses automatismes. Au plus bas niveau, il y a les individus, dont les sentiments et les solidarités communautaires et culturelles sont de plus en plus limités et inefficaces. Au Canada, on appelle cela la « mosaïque canadienne ». Il y aurait au Canada plus de 70 communautés et autant de nations autochtones qui sont pour ainsi dire des communautés privées. Des communautés chaudes, de « semblabilité ». Mais des communautés de folklore, pour le dimanche. Entre le marché mondial et les individus, il y a l'État, qui garantit la liberté des investisseurs et qui règle les problèmes des individus, quand leur communauté ne peut se charger d'eux. On est loin de l'idée de l'État moderne tel que nous l'avons connu, l'État étant alors l'expression la plus haute de la communauté et l'encadrement de la vie économique. À la limite, l'idéologie néolibérale, c'est le refus opposé à la collectivité quant à l'aménagement de la vie commune. Et avec l'effondrement du bloc communiste, on a beau jeu pour agiter des épouvantails à propos des dangers d'une direction imprimée à l'économie et d'un encadrement de la vie commune. Au fond, l'idéologie néolibérale essaie de faire sens de la tendance de l'heure. C'est comme si on se disait : « Si les choses vont dans cette direction, ce doit être la bonne direction. » On refuse de fixer soi-même des finalités et d'organiser la vie collective en conséquence. Le fait devient l'idéal. Face à tout cela, comment réagir? Je dirais d'abord qu'il faut ralentir autant que possible la vitesse à laquelle l'État perd ses moyens. Parce que l'économie nationale, cela a encore du sens. Les sociétés nationales sont encore un lieu de responsabilité. Faudrait-il donc renoncer à la possibilité d'intervenir au nom du bien commun?

Par ailleurs, il faut pousser à la création d'instances politiques internationales. La politique doit rejoindre le niveau atteint par l'économie. À ce propos, il y a quelque chose de curieux. Des institutions internationales comme la Banque Mondiale, le GATT, le Fonds monétaire international ont été fondés pour régler les échanges entre des économies nationales qui devaient rester nationales. Mais par un étrange renversement, elles sont devenues des agents d'un développement hors contrôle et elles servent à faire sauter les freins et les frontières. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que les États tiennent bon jusqu'à ce qu'il soit possible de discipliner à nouveau l'économie par la politique, c'est-à-dire de subordonner le développement économique à des valeurs humaines plus inclusives.